

ABONNEMENT

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne	30
Réclames, —	50
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 20 AVRIL

Dépêches du soir

Nous avons reçu hier soir, à 8 heures, les dépêches suivantes :

Paris, 19 avril, 6 h. 40, soir.

M. Boulanger a fait son entrée à la Chambre à 3 heures, sans provoquer de désordres.

M. Floquet, ayant réclamé spontanément des explications, M. Jumel a déposé une interpellation qui s'est terminée par un vote d'ordre du jour de confiance.

La Chambre a accordé sa confiance au ministère par 379 voix contre 177.

La Chambre fixe ensuite, par 340 voix contre 215, la nomination d'une commission de révision.

La Chambre vote l'impression et l'affichage du discours que M. Floquet a prononcé en séance par 305 voix contre 174.

Après la séance de la Chambre, il y a eu une grande manifestation boulangiste sur la place de la Concorde.

LA REVISION ET LA MONARCHIE

La correspondance des *Nouvelles*, dont on connaît le caractère royaliste, publie en tête de ses colonnes l'importante note suivante :

« Les événements auxquels nous assistons nous surprennent beaucoup moins qu'ils ne nous inquiètent. Ils sont la conséquence naturelle et comme une expiation légitime des fautes accumulées, depuis dix ans, par la République, gaspillage des finances, concussion, tyrannies locales, oppression des âmes, scandales de tout ordre, qui ont à la fin dégoûté et révolté l'honnêteté publique. »

« Ce soulèvement des consciences, le parti monarchiste l'avait prévu. Son chef indiquait même, dans ses Instructions du mois de septembre dernier, le profit que des

« ambitions criminelles » pourraient en tirer. »

« Mais la France voit-elle bien, à cette heure, la voie où l'on cherche à l'engager ? Elle veut l'ordre, la liberté, la paix, la sécurité du lendemain. Va-t-elle demander ces biens à une dictature militaire ? Ne croit-elle pas le jour venu de confier à « la Monarchie, traditionnelle par son principe, moderne par ses institutions », le souci de son honneur et le soin de son avenir ? »

« On parle de révision. Le mot ni la chose ne peuvent effrayer les monarchistes. Les monarchistes veulent la révision par principe et, les premiers, ils l'ont réclamée. Vienne l'heure où le pays en sera saisi, ils lui demanderont de se prononcer hautement pour le rétablissement de cette Monarchie nationale en dehors de laquelle il n'y a pour lui ni repos, ni stabilité, ni honneur. »

M. Henry Brieuc ajoute dans la *France nouvelle* :

« Cette note contient une affirmation précise, et qui sera bien accueillie par le pays. Mais il ne faut pas attendre que le pays soit saisi de la révision, il importe de le saisir de cette question. Or, pour cela, il est indispensable que l'action monarchique reçoive une impulsion vigoureuse. Nous croyons savoir que les décisions prises par Monsieur le Comte de Paris répondent à l'impatience patriotique, et que la note ci-dessus ne fait que précéder à bref délai l'expression plus directe de la pensée royale. »

LA CHAMBRE

A sa sortie de l'Hôtel du Louvre pour se rendre à la Chambre, M. Boulanger était accompagné de MM. Laguerre, Le Hérisse et Déroulède. La calèche découverte qui conduisait ces messieurs à la Chambre était escortée par 10,000 personnes, s'écrasant littéralement. Le général prodiguait des saluts.

La foule est assez grande, mais contenue assez loin de la Chambre par un déploiement de police inusité. On pourrait presque dire que c'est la police qui forme le gros

contingent des spectateurs. On donne pour excuse à ce luxe policier que le gouvernement avait connaissance de manifestations boulangistes et anti-boulangistes dont le choc eût pu troubler l'ordre public. Nous croyons bien qu'en effet l'ordre public est fort menacé, mais ce n'est ni par les boulangistes ni les anti-boulangistes, c'est par la République elle-même.

Nous pensons, quant à nous, que la journée continuera à être des plus calmes et ne présentera d'autre incident — triste incident du reste — que celui du baiser parlementaire échangé entre un officier français et les élus de ceux qui ont insulté et assassiné nos soldats en 1871. Mais, avant l'arrivée du député Boulanger, M. Floquet s'est précipité à la tribune et a exigé qu'on lui demandât des explications. M. Floquet, sans croire les circonstances aussi périlleuses qu'on veut bien le dire, pense que le gouvernement ne peut se contenter de la miséricorde du Parlement. Il lui faut sa confiance complète, même dans sa marche vers la gauche, car M. Floquet ne croit pas que le péril soit à gauche, et ce qu'il veut avant tout c'est défendre la République contre tous les prétendants ou toutes les énigmes plébiscitaires. On se demande pourquoi M. Floquet n'a pas attendu pour faire cette déclaration l'arrivée de M. Boulanger.

Sur quoi un compère dénommé Jumel demande à interpellier le gouvernement. M. Andrieux débite quelques calembredaines et M. Floquet remonte à la tribune pour dire qu'il maintient son programme et veut la révision (le centre fait la grimace) ; oui, mais il veut cette révision lorsqu'elle ne sera plus un piège tendu contre la République (le centre sourit). Bref M. Floquet veut la révision à condition qu'on ne la fasse pas, et c'est sur cette déclaration pleine de netteté que M. Jumel dépose un ordre du jour que M. Floquet s'empresse d'accepter et où il est dit : « Que la Chambre approuvait les déclarations du gouvernement et confiant en lui pour réaliser les réformes démocratiques et réprimer les factions monarchiques et plébiscitaires, passe à l'ordre du jour. »

Au moment où le scrutin s'ouvre sur cet ordre du jour, on crie de tous côtés, dans les couloirs : Il arrive ! il arrive ! On se croirait à la sortie des Halles. C'est le député Boulanger qui fait son entrée. Il vient de traverser en voiture, flanqué de M. Laguerre et de M. Le Hérisse, la place de la Concorde où la foule a été repoussée par la police. M. Déroulède a fait un petit bonnet et quelques douzaines de marmitons et crieurs de journaux ont saisi les rênes des chevaux qu'ils ont ainsi mené jusqu'à l'entrée du pont. C'est le triomphe. Moins triomphale l'entrée à la Chambre. Toujours flanqué de son Laguerre et de son Le Hérisse, il est allé s'asseoir à la 7^e travée sans que les huissiers qui recueillent les votes s'interrompissent dans leur petit travail. Le résultat du vote a été proclamé presque aussitôt, et ce vote adopte l'ordre du jour Jumel par 379 voix contre 177. C'est donc sur un ordre du jour blâmant ses menées et invitant le gouvernement à les réprimer que le député Boulanger a fait son entrée parlementaire.

La Chambre a repris aussitôt la discussion de son ordre du jour. M. Cunéo d'Ornano a protesté contre l'ajournement de la révision solennellement promise par la majorité républicaine et par le cabinet. M. de Douville-Maillefeu, pour démontrer sans doute combien était ironique l'invitation gouvernementale faite à la Chambre de s'occuper désormais des lois d'affaires, a demandé l'ajournement parlementaire au 22 mai. Cette demande a été repoussée par assis et levé. Plusieurs membres ayant proposé l'ajournement au 15 mai, cette motion a été également repoussée par 376 voix contre 179.

Après avoir fixé sa prochaine séance à samedi, la Chambre a procédé à un scrutin public sur la proposition de M. Wickersheimer tendant à ce que les bureaux se réunissent samedi pour élire une commission chargée d'examiner les propositions de révision constitutionnelle. 340 voix contre 215 ont adopté cette proposition.

Il n'y a rien de tel que le zèle d'adversaires réconciliés..... pour vingt-quatre heures.

36 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FIN D'UN ROMAN

SUITE DE
L'Institutrice à Berlin
PAR M^{lle} MARIE MARÉCHAL.

La baronne partit d'un éclat de rire moqueur qui arrêta court l'exorde du baron.

— Eh ! mon Dieu, vous n'êtes pas ici à la tribune, pas même en représentation officielle. Vous n'avez devant vous qu'une humble femme, indigne de ces trésors d'éloquence, mais cette femme peut vous aider à découvrir les ennemis de Sa Majesté !

— Et au premier rang, il faut mettre cette infernale modiste qui fait plus de complots que de chapeaux ; je le parierais.

— Mais enfin, ma bonne amie, des faits, des faits, répéta le baron qui s'efforçait de regagner en dignité ce qu'il avait perdu.

— Des faits ? mais je vous en citerais à la douzaine. Tenez, en voici deux pour la faire pendre.

— Il n'y a peins de mort possible que s'il s'agissait d'un attentat contre la vie de notre gracieux souverain. Et encore, faudrait-il, avec des preuves évidentes, un commencement d'exécution.

La baronne haussa les épaules.

— Pendre est une façon de parler, mais une

forte amende et quelques jours de prison ne feraient pas mal pour l'exemple. Savez-vous ce qu'elle a répondu au Kreis-Director de Mulhouse, qui venait lui acheter des gants ?

— Je ne m'en doute pas, répondit le baron.

— Je le pense bien ; qui irait imaginer une insolence pareille ?

— Madame, lui dit le plus courtoisement du monde, M. G&bermann, le temps a dû vous paraître bien long pendant le bombardement ?

— Moins long que maintenant, monsieur, dit l'impertinente, nous n'avions pas de Prussiens alors.

— Oh ! oh ! répéta par deux fois le baron dont l'indignation se traduisit par cette double exclamation.

— Le plus fort, c'est que M^{lle} Hamon n'avait pas eu à souffrir des Prussiens, par la raison qu'elle n'est arrivée à Strasbourg que bien après les horreurs du siège.

— Circonstance aggravante !

La baronne ne sut si son mari parlait eu sérieux ou par forme de plaisanterie. Elle continua cependant :

— Ce n'est pas tout : dernièrement au Broglie, à la musique militaire, elle s'était assise avec sa nièce lorsque vint à chercher un siège pour sa femme un capitaine de hussards rouges.

« A peine l'Allemande assise que M^{lle} Hamon détala, suivie de sa nièce.

« — Pardon, mesdames, est-ce que nous vous faisons foir ? demanda poliment l'officier.

« — Bien entendu, répondirent les deux insolentes sans daigner se retourner.

« — Que dites-vous de cette flèche de Parthe, monsieur le baron ?

« — Je dis, madame, que si vous pouvez m'avoir des témoins, pareils outrages ne resteront pas impunis.

« — Des témoins, j'en aurai autant qu'il sera nécessaire.

« — Ah ! votre police est bien faite, je le confesse, elle a les yeux d'Argus à sa disposition.

« — Et la vôtre n'a pas même ceux d'un simple agent de police, riposta sèchement la baronne.

Renseignements pris et les faits confirmés, M^{lle} Hamon fut citée à comparaître, à quinze jours de là, devant le tribunal très peu disposé à l'indulgence.

Heureusement qu'en quinze jours il peut se passer bien des choses !...

Or, il arriva que le surlendemain de cette conversation entre les deux époux, le très haut et très puissant baron Wolfgang d'Osterwald se promenant seul aux environs de Strasbourg, à l'entrée d'un bois, après avoir laissé sa calèche et ses domestiques sur la grande route, fut piqué par une vipère de très dangereuse espèce.

Que devenir ? En vain il appelle au secours.

L'émotion, l'inquiétude paralysent ses forces ; la jambe enfle déjà.

Tout à coup, au détour de l'étroit sentier, des pas se font entendre, le baron reprend espoir, c'est le secours.

Mieux que cela, c'est le salut.

Le piéton qui s'avance rapidement est le bon curé, père spirituel de l'institutrice de Frida.

— Ne craignez rien, dit-il au patient, j'ai ce qu'il vous faut.

— De l'alcali, sans doute ?

— Mieux que cela !

Et le bon curé, s'agenouillant, découvre la jambe blessée, et, après avoir élargi doucement l'orifice de la piqûre, y applique ses lèvres et se met à sucer avec une énergie qui arrache des plaintes au baron.

— Là, voilà qui est fait, dit-il comme s'il venait d'accomplir le pansement le plus naturel ; maintenant, donnez-moi votre mouchoir, le tien est d'un tissu trop grossier.

Le bon curé eut vite fait de fabriquer des bandes avec la fine batiste. Puis il offrit le bras à son malade et le reconduisit au petit pas jusqu'à sa voiture.

En route, on causa. La reconnaissance du baron s'épancha en termes chaleureux.

— Que faire ; pour vous prouver ma reconnaissance ? demanda-t-il au moment de monter en voiture.

La gauche, qui ne devait faire qu'une bouche du ministre Floquet, a voté par 305 voix contre 179 l'affichage du discours de M. Floquet et de l'ordre du jour de confiance. Combien de temps durera cette confiance imposée par la peur du boulangisme?

A la sortie de la Chambre, M. Boulanger a été sifflé, hué. Vive altercation entre M. Arène et le baron Dufour. Le cri : à bas Boulanger ! a étouffé les acclamations des brailleurs de la rue.

INFORMATIONS

On constate que les diverses fractions du parti républicain continuent à se montrer de plus en plus divisées. Les opportunistes voudraient recourir à des lois d'exception. Les radicaux, au contraire, veulent que le gouvernement se borne à un rôle de surveillance purement passif vis-à-vis des manœuvres boulangistes. Comment des éléments aussi divisés et aussi divers pourront-ils jamais arriver à une solution pratique ?

Bon nombre de radicaux acceptent déjà la perspective d'un Président de la République élu au suffrage universel. M. Dreyfus propose seulement cette restriction, d'après lui admirable, qu'il pourra être révoqué à la majorité des deux tiers de la Chambre, et il est tout fier de cette belle trouvaille ! Tous les républicains présents dans la salle des Pas-Perdus déclarent d'ailleurs qu'ils sont absolument décidés à refuser de jouer, le cas échéant, le rôle de Baudin. *O tempora, o mores !*... où sont les vieux héros républicains d'autrefois !

Le général Logerot, lorsqu'il était ministre de la guerre, avait fait défendre aux musiques des régiments de jouer : *En revenant de la revue* et les autres airs qui servent de prétexte aux manifestations en faveur du général Boulanger.

Aussitôt après l'arrivée de M. de Freycinet au ministère, l'interdiction a été levée et l'air que Paulus a popularisé conduit de nouveau les régiments à la revue et les ramène au quartier.

Le fait a été commenté dans les chambres et l'on en a conclu que le général va bientôt revenir à la tête de l'armée.

Il doit y avoir une élection législative le 29 avril dans l'Isère, pour remplacer M. Valentin, décédé.

Or, on annonce que la candidature du général Boulanger est décidément posée par les amis du général.

Le candidat des radicaux, M. Jouffray, maire de Vienne, a refusé la candidature. Il ne reste plus que M. Girard, opportuniste.

On signale l'arrivée à Grenoble de plusieurs individus porteurs de chansons boulangistes et de portraits du nouveau prétendant.

La candidature plébiscitaire du général

On aurait dit que le bon curé s'attendait à l'événement, tant sa réponse se trouva vite prête.

— J'ai deux grâces à vous demander, monsieur le baron, dit-il, non pas que je veuille exploiter le mince service que j'ai eu le bonheur de vous rendre, mais je comptais aujourd'hui même me présenter chez vous en solliciteur. Il s'agit d'abord d'une Française établie ici et menacée très probablement d'un jugement sévère. Elle est modeste de son métier...

— Une certaine demoiselle Hamon, sans doute ? demanda le baron.

Le curé parut surpris de se voir si facilement deviné.

— Vous la connaissez ? demanda-t-il.

— Personnellement, non, mais par les rapports qui m'ont été faits.

— C'est une digne créature, la langue un peu trop bien pendue peut-être, mais combien de femmes sont dans ce cas ! Quant à ce qui est de préméditation ou d'offense grave envers qui que ce soit, M^{lle} Hamon en est incapable. Ce n'est jamais elle, croyez-le bien, qui chercherait à soulever ses compatriotes. Je lui ai moi-même reproché ses petites incartades de langage, et elle m'a promis de rendre désormais à César ce qui appartient à César.

— La cause est jugée, monsieur le curé, vous pourrez, au retour de la ville, rassurer complète-

Boulanger cause à Grenoble une vive impression.

LEÇONS À LA FRANCE

Le gouvernement prussien vient, par ordre de l'Empereur, de soumettre à la Chambre des seigneurs un projet de loi accordant la personnalité civile aux religieuses Bénédictines, à la congrégation des religieuses de Notre-Dame, aux religieuses Augustines, dites les Dames anglaises, aux établissements de l'ordre franciscain, aux religieuses du Divin Amour et aux religieuses Ursulines.

Il y a maintenant plus de 4,000 religieux et religieuses qui ont repris possession de leurs couvents en Prusse. Les religieux cisterciens sont également rentrés, une abbaye cistercienne vient d'être ouverte à Marienstatt, dans le ci-devant électoral de Mayence, et dépendant du diocèse de Limbourg.

Les feuilles allemandes nous apprennent en outre que le gouvernement prussien, voulant conquérir les suffrages des Alsaciens-Lorrains, profite de ce que le gouvernement français supprime les traitements des chanoines, réduit les traitements des évêques, et supprime même ceux de plusieurs curés, pour prendre des mesures tout opposées. Ainsi, il porte à 4,250 francs le traitement des chanoines, qui était déjà de 2,750 francs. Les vicaires généraux recevront 5,200 francs.

Que de leçons pour notre gouvernement !

PROSPÉRITÉ RÉPUBLICAINE

L'Autorité annonce que dans une réunion des actionnaires tenue il y a deux jours à Paris, la Société des Forges de Commentry-Fourchambault a pris la pénible résolution de fermer les ateliers et de renvoyer les ouvriers au nombre de cinq à six mille.

Le défaut d'écoulement des produits, les impôts trop lourds et les traités de commerce défectueux, ont provoqué cette mesure, qui va avoir dans tout le centre industriel un grand retentissement, étant donnée l'importance des forges de Commentry.

L'EMPEREUR FRÉDÉRIC

Berlin, 19 avril.

Une vive émotion règne en ville. On dit que l'Empereur est à toute extrémité.

C'est le bulletin suivant, publié tout-à-l'heure par le *Reichsanzeiger*, qui a provoqué l'alarme générale.

« La fièvre a augmenté de nouveau ce soir chez l'Empereur ; la respiration est devenue plus précipitée, et, par suite, l'état général est également devenu moins bon. »

» MACKENZIE, WEGNER, »
» KRAUSE, HOWELL, LEYDEN. »

Ce bulletin est daté d'hier soir 9 heures. Ce matin, l'état de l'Empereur a empiré. La fièvre a augmenté, la température du corps a dépassé 39°.

ment votre compatriote, et, maintenant, à votre seconde demande ; je souhaite qu'elle me soit aussi facile à vous accorder que la première.

Le curé parut un peu embarrassé cette fois.

Il ne s'agissait plus d'affaires d'administration auxquelles le public peut toucher sans paraître indiscret, mais bien de pénétrer dans l'intérieur du baron et d'en appeler à lui des arrêts de sa femme.

— Monsieur le baron, dit-il après quelques secondes d'hésitation, vous avez chez vous une jeune Française à titre d'institutrice de vos enfants, c'est en sa faveur que je viens solliciter.

— Oh ! une vieille histoire dont il n'est plus question, mon cher curé.

Le baron croyait qu'il s'agissait de cette parodie révolutionnaire du *Pater*, trouvée, prétendait-on, dans les tiroirs de Giselle.

On s'expliqua. Le bon prêtre parvint à faire passer dans l'âme de son interlocuteur sa propre conviction, c'est-à-dire que Giselle était incapable de se prêter à d'aussi puériles rancunes.

— Cette jeune fille me paraît fort bien, en effet. Malheureusement, je le confie à vous, monsieur le curé, ma femme ne partage pas ma façon de voir à cet égard.

— Elle la conserva pourtant auprès de la plus jeune de ses filles après lui avoir donné l'éducation des autres à perfectionner, répliqua le curé avec un sourire qui ne manquait pas de malice.

La respiration est très courte, très saccadée.

Tous les médecins sont autour du lit du malade.

NOUVELLES MILITAIRES

ÉCOLE RÉGIONALE DE TÉLÉGRAPHIE MILITAIRE DE LIMOGES

On voit fonctionner en ce moment au Champ-de-Juillet l'école de télégraphie militaire, sous la direction d'un commandant, d'un capitaine, d'un lieutenant et de plusieurs sous-officiers.

M. Azéma, directeur des postes, assistait mercredi à ces exercices.

Des fils télégraphiques sont disposés sur tout le pourtour et dans le milieu du Champ-de-Juillet.

Les voitures et les appareils télégraphiques sont installés près du kiosque.

Voici quelques détails sur l'organisation de ce nouveau service :

L'École régionale de télégraphie militaire de Limoges fonctionne du 10 avril au 20 juin inclus.

La direction de l'École, convoquée du 8 avril au 24 juin, comprend :

1 sous-directeur ou 1 chef de section de télégraphie militaire ;

4 télégraphistes du parc, comptable.

Quatre sections télégraphiques de 1^{re} ligne sont appelées en quatre séries successives.

Les fonctionnaires de la direction et des sections sont désignés par l'administration centrale des postes et télégraphes.

La 1^{re} série, qui est appelée du 10 au 27 avril, comprend 15 télégraphistes, 6 chefs d'équipe, 6 maîtres ouvriers, 18 ouvriers.

Les autres séries seront appelées du 28 avril au 15 mai ; du 16 mai au 2 juin ; du 3 juin au 20 juin. (France militaire.)

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

La Société française de secours AUX BLESSÉS

LE CARROUSEL MILITAIRE

On lit dans le *Progrès militaire* :

« Le concours central hippique a été brillamment clôturé lundi par la fête donnée au profit de la Société française de secours aux blessés militaires des armées de terre et de mer. »

« On sait que cette Société, actuellement présidée par M. le maréchal de Mac-Mahon, a pour mission : *en temps de paix*, d'assister les blessés du passé, de préparer des moyens de secours pour les blessés de l'avenir ; — *en temps de guerre*, de créer des hôpitaux temporaires, de prêter son concours au Service de santé de l'armée, en ce qui concerne les trains d'évacuation, les infirmeries des

— C'est vrai, c'est vrai.

Le baron paraissait légèrement embarrassé.

— Mais vous le savez, les femmes sont si peu logiques ; elles se passionnent, s'exaltent et leur jugement mal guidé fait souvent fausse route.

A mesure que le baron s'embarrait, le curé devenait plus à l'aise. On venait d'entrer ouvrir une porte, il se hâta de la pousser au large.

— Voici ce dont il s'agit dans la pratique, dit-il d'une voix bien affirmée. M^{me} la baronne d'Osterwald a jugé à propos, pour des raisons que je n'ai pas à apprécier, d'interdire à M^{lle} Duparc la fréquentation de la cathédrale.

« C'est une vraie privation pour ma pauvre petite exilée. »

« Je viens donc vous demander d'user de toute votre influence sur M^{me} la baronne pour la faire revenir sur sa décision. »

Le baron si peu maître chez lui, conduit par le bout du nez, suivant l'expression vulgaire, avait trop d'orgueil pour consentir jamais à avouer sa faiblesse.

Au mot d'*influence*, il répondit par celui d'*autorité*.

Loin de sa femme, d'ailleurs, il oubliait volontiers le joug qu'il subissait. Il promit donc solennellement que l'affaire était arrangée dès l'heure, et qu'au retour il en prévendrait les parties intéressées. (A suivre.)

gares, les hôpitaux auxiliaires du théâtre de la guerre.

« Pendant la guerre de 1870, elle couvrit la France de ses comités d'hommes et de ses comités de dames. Elle organisa d'innombrables ambulances sédentaires, envoya des ambulances volantes sur tous les champs de bataille, rapatria les blessés par milliers et éleva des sépultures aux soldats français qui reposaient en terre étrangère. »

« Pendant le second siège de Paris, elle continua, envers les victimes de ces malheureux jours, son œuvre humanitaire. »

« Depuis, la Société a constitué, en outre de son dépôt principal de Boulogne-sur-Seine, un grand nombre de dépôts de matériel d'ambulance. Elle s'est assurée un personnel qu'elle forme par des conférences et par des cours spéciaux ; elle travaille à l'organisation préparatoire des services que comporte sa mission du temps de guerre, particulièrement au point de vue des hôpitaux temporaires et des infirmeries des garnes. »

« Elle a distribué, en allocations, plus d'un million et demi aux blessés des dernières guerres. »

« Aux ambulances de la Tunisie, elle a fait parvenir 110,000 francs de dons de toute nature ; aux blessés du Tonkin et de Madagascar, elle a, par ses envois et ses allocations, distribué 500,000 francs. »

« Reconnaissante des témoignages de sympathie qui lui avaient été donnés, pendant la guerre de 1870-74, par les Sociétés similaires de l'étranger, la Croix rouge française est venue maintes fois en aide aux blessés des autres nations. En 1878, notamment, elle a partagé, entre les blessés des armées russes et des armées ottomanes, 400,000 francs d'offrandes, produit d'une souscription publique, à laquelle l'armée française concourut pour une large part. »

« Le carrousel a commencé à 3 heures précises, après l'arrivée de M. le Président de la République et de M. de Freycinet, ministre de la guerre, sur le signal de M. le général de Rothwiller, commandant la 3^e brigade de dragons. Dès 2 heures, l'immense nef du Palais de l'Industrie était envahie, ainsi que les galeries. »

« A deux heures et demie est arrivé M. le maréchal de Mac-Mahon, président de la Société française de secours aux blessés. Le maréchal était en uniforme et portait en sautoir le cordon de la Légion d'honneur ; entouré des membres du comité, il s'était assis dans une petite tribune d'honneur située au milieu du pourtour, sous l'horloge. Peu après M. et M^{me} Carnot, tous deux en grand deuil, ont fait leur entrée suivis de la mission militaire du Président. La garde républicaine jouait la *Marseillaise* sur l'estrade officielle, décorée de drapeaux et de pennons. M. de Freycinet, l'amiral Krantz, plusieurs ambassadeurs et beaucoup de dames entouraient M. le Président de la République. »

Le *Progrès militaire* parle ensuite des exercices du carrousel. Bien que nous ayons déjà publié un compte rendu, nos lecteurs voudront connaître l'appréciation d'un journal spécial :

« La fête s'est ouverte par une série d'évolutions qui ont été fort applaudies, sous la direction du commandant Ramotowski, instructeur en chef à Saumur ; un peloton de cuirassiers et dragons commandés par M. Gaborit de Montjou, lieutenant au 1^{er} cuirassiers ; un peloton de dragons, sous les ordres de M. Rubino de Barazie, sous-lieutenant au 16^e dragons ; un troisième peloton de chasseurs, conduit par M. de Buret de Chassey, sous-lieutenant à Saumur, et le dernier peloton, chasseurs d'Afrique et spahis, sous les ordres de M. Salmon de Loiray, lieutenant au 8^e hussards, ont été cotés avec beaucoup d'ensemble une attaque des cercles, une attaque de flanc, les quatre cercles, une serpentine, le huit de chiffres. La figure de la *Croix de Malte* a eu la plus grande part du succès avec la course vélocipédique des spahis et des chasseurs d'Afrique. Le *Saut des haies*, par les sous-officiers de l'École de cavalerie, de l'École supérieure de guerre et de l'École de Saint-Cyr, commandé par le lieutenant Doyne, a été exécuté avec beaucoup de souplesse et de calme ; les *Habits rouges* auraient beaucoup pâti devant la correction de nos officiers. »

« Mais la succès incontestable a été réservé aux sous-écuyers et sous-maîtres de manège de l'École de Saumur, dirigés par

le capitaine Domenech de Cellès, qui montaient des sauteurs en liberté, sans étrières; les sauteurs ont polké, se sont cabrés, ont roué à merveille; les cavaliers ont paru d'une grâce dans ces exercices dislocants. Il n'y a eu aucun accident à déplorer: et après diverses manœuvres, attaque en colonnes, ailes de moulins, charges et mêlées fort remarquables, le carrousel s'est terminé vers cinq heures et demie.

Pendant l'intermède, M. le Président de la République a bien voulu visiter l'exposition du matériel de la Croix-Rouge, organisée dans un des bas côtés du Palais. M. Carnot a vivement félicité le maréchal de Mac-Mahon et les membres du conseil d'administration de la Société de secours.

Le second carrousel

Nous lisons dans le Figaro :

« Très grand succès mercredi soir pour le second carrousel militaire. Le Palais des Champs-Élysées était absolument rempli et offrait un superbe coup d'œil, à la lumière électrique. — encore que l'éclairage eût pu être plus brillant.

« Tous les exercices du premier carrousel ont retrouvé leur succès, en particulier la magnifique « reprise des écuyers » et les charges de la fin.

« Il y a eu deux chutes sans gravité.

« Tout Paris était dans les tribunes.

« Le maréchal Canrobert est venu en civil.

« Le maréchal de Mac-Mahon, en grande tenue, a été acclamé comme lundi dernier.

« Accueil poli, mais froid, pour M. Carnot, toujours comme lundi.

« Ce qui a changé — en mieux — c'est la recette : elle s'élève, cette fois, à 60,000 fr. »

Un autre journal dit :

« La seconde fête donnée par l'armée au Palais de l'Industrie a aussi brillamment réussi que la première.

« Encore la fête a-t-elle gagné en éclat sous les jets intenses d'électricité qui faisaient briller les toilettes féminines et scintiller les armures et les armes des cavaliers.

« A neuf heures et demie, le Président de la République a fait son entrée et le carrousel a immédiatement commencé. Même entrain, même succès, mêmes applaudissements que lundi.

« La tribune d'honneur avait tous ses personnages officiels : ministres, ambassadeurs, généraux, etc...

« Le défilé final s'est terminé vers une heure du matin. »

Retour de l'Ecole de cavalerie à Saumur

L'Ecole de cavalerie, qui était partie le jeudi 12 avril pour Paris, afin de donner à la clôture du concours hippique un plus vif éclat par un brillant carrousel, est rentrée ce matin à Saumur.

Partis hier soir à 5 heures de Paris par un train de cinquante voitures, officiers et chevaux devaient entrer en gare ce matin à 6 heures 23 minutes.

Un premier retard de 43 minutes a été signalé de Château-du-Loir, puis un second de 16 minutes de Château-la-Vallière.

Par suite de ces retards successifs, six voitures d'officiers ont été attachées au train de 6 heures 53 et sont descendus à Saumur-Orléans.

Les autres voitures de cavaliers de manège, de remonte et une d'officiers accompagnant les écuries, sont arrivées en gare de Saumur-Etat à 8 heures 16 minutes.

Le débarquement des chevaux a commencé immédiatement, sans aucun incident.

Depuis 6 heures 1/4, des détachements de cavaliers de remonte et de manège stationnaient sur la place de la gare, attendant l'arrivée du train.

ECOLE DE CAVALERIE DE SAUMUR.

Par décision ministérielle du 17 avril 1888, les officiers d'artillerie, lieutenants en second, dont les noms suivent ont été nommés à la 4^e classe de leur grade :

M. Saint-Paul, du 30^e régiment, officier d'instruction à l'Ecole d'application de cavalerie, a été classé au 9^e régiment. — Continuera à suivre les cours de l'Ecole précitée.

M. Mesmin, du 17^e régiment, officier d'instruction à l'Ecole d'application de cavalerie, a été classé au 1^{er} régiment. — Con-

tinuera à suivre les cours de l'Ecole précitée.

LES CONSEILS MUNICIPAUX

Les Conseils municipaux des 36,000 communes de France — Paris excepté — doivent être renouvelés le dimanche 6 mai prochain.

Elus pour la première fois le dimanche 4 mai 1884, en vertu de la nouvelle loi municipale du 5 avril 1884, ils arrivent à l'expiration de leurs pouvoirs fixés par cette loi à quatre années.

Le renouvellement des Assemblées municipales devra être suivi du renouvellement des maires, puisque les maires sont aujourd'hui tous élus par les Conseils municipaux.

Les scrutins de ballottage auront lieu le dimanche 13 mai et l'élection des maires par les Conseils municipaux le dimanche 20 mai.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — M^{me} Chaslerie, institutrice aux Rosiers, est nommée à Lourdes-Rochemenier.

ANGERS. — Le duel du champ de manœuvre, route d'Avrillé. — Mercredi matin, vers six heures, une rencontre à l'épée a eu lieu au champ de manœuvre, entre deux lieutenants du 135^e de ligne, MM. Boëher (Eugène-Charles) et Bataille.

Cette rencontre était la suite d'une violente discussion qui s'était élevée, la veille au soir, dans un café de la ville, entre les deux officiers.

Quant au motif de la querelle, il était, paraît-il, des plus futiles.

M. Bataille, qui est à Angers depuis peu, a reçu trois coups d'épée : un au côté droit, un au-dessous de l'œil et l'autre au bras. Il est à l'hôpital avec une congestion pulmonaire. Depuis hier, son état s'est amélioré.

M. Boëher, qui a été promu lieutenant le 20 janvier 1887, a eu le bras gauche légèrement piqué. Il a déjà, dit-on, repris son service.

Contrairement à ce que l'on disait avant-hier, le duel a eu lieu dans les formes légales, en présence de témoins et d'un médecin.

Cet événement a vivement impressionné le corps des officiers de la garnison.

CHATEAU-DU-LOIR. — On écrit de cette localité en date du 17 avril :

« Hier soir, vers 7 heures, la place de l'Hôtel-de-Ville était en émoi.

« Un sieur G..., autrefois employé à Château-du-Loir, actuellement soldat de deuxième classe à la cinquième compagnie de remonte, à Saumur, était arrivé dans l'après-midi, du Mans, où il avait subi six jours de prison pour ivresse. Il faut croire que la leçon ne lui avait pas servi, car, à peine descendu du train, G... se mit à parcourir les cabarets, se faisant payer de nombreux petits verres par toutes ses anciennes connaissances.

« A 6 heures du soir, ivre au point de ne plus savoir ce qu'il faisait, il s'installait sur la place de l'Hôtel-de-Ville et injurait toutes les personnes qui passaient.

« La gendarmerie, prévenue, vint aussitôt, mais ce ne fut pas sans difficulté qu'elle parvint à arrêter G... et à le conduire à la chambre de sûreté. — Vers minuit, comme il était un peu dégrisé, G... fut conduit à la gare et embarqué pour Saumur.

« Le même train a emporté à l'adresse des autorités militaires un rapport relatant les faits qui s'étaient passés dans la journée. »

TOURS. — Le tribunal correctionnel de Tours, dans son audience d'hier, a rendu son jugement dans le procès en diffamation poursuivi à la requête des religieuses de Sainte-Marie de Grenoble contre l'ex-abbé Bertrand, rédacteur-gérant de *Tours-Journal*.

L'ex-abbé Bertrand, reconnu coupable du délit de diffamation, et sans circonstances atténuantes, est condamné à 500 francs d'amende, 50 francs de dommages-intérêts envers la partie civile, et à l'insertion du jugement dans trois journaux de Tours.

POITIERS. — Nous extrayons d'un article du *Courrier de la Vienne* les lignes suivantes :

« Le 11 avril dernier, M. Autier, membre de la commission administrative des hospices de Poitiers, est venu, au nom de

cette commission, donner à M^{re} la supérieure de l'Hôpital-Général l'ordre verbal d'enlever de toutes les salles les emblèmes religieux qui pouvaient s'y trouver.

« Inutile d'insister sur le caractère d'une pareille mesure : elle est odieuse. En dehors de la haine franc-maçonnique, il n'y a pas de raison qui puisse motiver une pareille violation de la liberté de conscience... »

« ... L'ordre, en effet, a été verbal.

« Pourquoi verbal, alors que pour les choses les plus insignifiantes on produit invariablement des extraits de la délibération de la commission ?

« Est-ce que cette délibération n'existerait pas ? Nous avons tout lieu de le supposer. Malgré les bonnes assurances que croit posséder la Franc-Maçonnerie d'en finir cette fois avec l'Eglise, il n'est pas très prudent et, en tout cas, peu agréable de laisser à ses enfants le souvenir écrit d'un homme qui a chassé la Vierge et balayé le crucifix.

« Et cependant il fallait agir ; car, interprète en cela de la loge toute-puissante, *l'Eclaircur de la Vienne*, dans son numéro du 8 avril, avait dénoncé les Sœurs et réclamé la laïcisation du service hospitalier de notre ville. Par ce temps d'élections, il était peut-être imprudent de refuser toute satisfaction à l'organe de la Commune. Et que pourrait-on lui sacrifier qui coûtât moins que les vieilles statues de nos hospices et les larmes silencieuses de quelque humble malade ou de quelque bonne Sœur ?

« On a donc tout concilié en donnant un ordre verbal. Nous regrettons qu'on se soit contenté de cet ordre, exécuté les larmes aux yeux, avens-nous besoin de le répéter, et pour les statues seulement, dans l'espoir de conserver quelques jours encore la présence du crucifix. Pour ce dernier, aucune main chrétienne ne consentira jamais à l'enlever. »

UNE MORT TERRIBLE

La *Semaine religieuse* de Toulouse rapporte la mort de M. Goy, directeur de l'Ecole normale de cette ville.

C'est au milieu de son cours que le malheureux a été frappé. Il venait de nier l'existence de l'âme humaine, et il en était arrivé à nier l'existence de Dieu. — « *Il n'y a pas de Dieu !* » ce furent les dernières paroles de sa leçon... Il mourut quelques jours après.

M. Goy, qui venait de commettre cet affreux blasphème, était chargé du cours de morale au lycée de filles.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 19 avril.

Nos rentes sont sans changement : 3 0/0, 81.37 ; 4 1/2 0/0, 106.55.

L'action du Crédit Foncier s'échange à 1,347. Les obligations foncières et communales des diverses séries conservent un bon courant de demandes. Les foncières 1879 ont dépassé le cours de 490 fr. et nous ne tarderons pas à les voir atteindre le cours du pair et peut-être le dépasser. Les Bons de la Presse se traitent à 22 fr. ; les Bons à Lots à 129.50.

L'émission de la Société des Immeubles de France a obtenu, malgré l'état de crise, tout le succès prévu. La résurrection, en quelque sorte, des Compagnies Immobilières commence. Les différentes combinaisons projetées vont pouvoir être mises successivement à exécution au grand avantage des porteurs de titres.

La Société Générale maintient hautement ses cours à 450 francs. La solidité des titres de cette société ainsi que la bonne gestion sont suffisamment prouvés par les derniers bilans et spécialement le dernier.

Les Dépôts et Comptes Courants sont à 600.

L'action de Panama, très mouvementée, s'inscrit en clôture à 276 francs. Le départ moyen de la dernière liquidation a été de 4 fr. 50. Les mois de travail dans l'isthme, étant comptés du 25 au 25, il résulte que le mois de mars n'a été que de 29 jours de travail effectif. Le résultat obtenu n'en est donc que plus appréciable.

La Transatlantique se traite à 522 fr. 50. L'assemblée générale aura lieu le 31 mai.

Le Comptoir d'Escompte s'inscrit à 1,025.

La Compagnie d'assurances l'Urbaine-Vie a distribué pour le dernier exercice un dividende de 40 fr. nets d'impôts. Son système d'assurance complémentaire, combinaison ingénieuse et réellement féconde, est de plus en plus apprécié des classes laborieuses.

La Société des Métaux s'inscrit à 830. L'assemblée extraordinaire des actionnaires reste fixée au 28 courant.

Nos chemins de fer sont fermes.

Deux journalistes passent devant l'hôtel Drouot. Leurs yeux sont aussitôt sollicités par l'affiche suivante : « Vente de dix mille livres rares. »

— Sapristi ! qu'est-ce que ça peut bien être ?

— Dix mille livres rares ?... Ah ! c'est dix mille livres de rente !

Dernières Nouvelles

Dépêche télégraphique.

Service spécial de l'ECHO SAUMUROIS

Paris, 20 avril, 12 h. 45, soir.

Le ministre de la guerre a convoqué officiellement le général Saussier, gouverneur de Paris, pour lundi prochain, à la suite de la revue générale des troupes de la garnison de Paris, passée dimanche dernier au polygone de Vincennes.

Le bruit court avec persistance que cette convocation a lieu pour remplacer le général Saussier qui occuperait le poste de chef d'état-major général.

Ce bruit n'est pas confirmé jusqu'à présent.

Les journaux annoncent inexactement que le commandant Chamoin est parti pour Limoges afin de préparer la réception du Président de la République dans cette ville. M. Chamoin n'a pas quitté Paris.

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bitange, 23.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1890

MAISON, COUR, CHANTIER ET HANGARS,

Situés à Saumur, quai de Limoges, n^o 12, Actuellement occupés par M. LIMBAT, charpentier.

S'adresser à M^{me} DUBILLOT, quai de Limoges, 13, ou à M^e AUBOYER, notaire.

A cette époque de l'année où les légumes frais sont encore si rares et si chers, nous recommandons aux personnes soucieuses de leurs intérêts, les excellentes conserves de Petits Pois et Haricots verts de la maison Bonvais-Eton, de Nantes, vendus à l'ÉPICERIE CENTRALE : 0 fr. 50 c. la boîte de 1/2 litre pour 3 personnes, 0 fr. 95 c. le litre pour 6 personnes, et la boîte de 2 litres pour 12 personnes 1 fr. 75 c.

Voulez-vous acheter Bon Marché, adressez-vous à

L'ÉPARGNE POPULAIRE

87, rue d'Orléans, Saumur,

Où vous trouverez :

Des Complets Haute Nouveauté, depuis 33 fr., Lingerie, Toile, Nouveauté, Draperie, Confections pour Hommes et Enfants, Chaussures, Chapellerie, Horlogerie, Bijouterie, Glaces, Meubles et Literie, etc., etc., en un mot tout ce qui concerne le Ménage, vendu à des prix défiant la concurrence.

FÊTE DES COUPONS

L'Administration des Magasins Généraux du Tissu, installés provisoirement, salle des Ventes, rue d'Orléans, croit devoir informer sa nombreuse clientèle que M. GAZAVE, expert-délégué, vient de faire le classement de toutes les

COUPES ET COUPONS

restant de 600 pièces vendues depuis notre arrivée à Saumur.

Ces coupes et coupons ont été classés en 4 lots principaux qui seront abandonnés aux prix suivants :

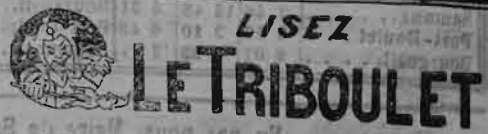
- 1^{er} Lot : Marchandises de toute nature... 0 25
- 2^e Lot : Marchandises supérieures... 0 45
- 3^e Lot : Marchandises riches... 0 75
- 4^e Lot : Marchandises extra... 0 95

L'Administration prévient les acheteurs qu'afin d'éviter que les marchands accaparent les lots entiers, il ne sera pas délivré plus de 4 coupons par personne.

Continuation de la vente au détail et à l'amiable des Toiles, Rideaux, Cotonnades, Robes, Mérinos, Mouchoirs, Flanelles, Soieries, Draperies, Tapis, Foyers, Carpets, Tissus meuble, Portières orientales, le tout vendu au prix de l'expertise.

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, ph^m, 103, r. Richelieu, PARIS, & Ph^m.



PAUL GODET, propriétaire-gérant.

A LOUER
 Pour la Saint-Jean 1888,
 UNE PETITE MAISON
 Faisant le coin de la rue Dacier et
 de la rue du Marché-Noir.
 S'adresser à M. Raymond GIRARD,
 rue Dacier, 24, ou à M^e AUBOYER,
 notaire, place de la Bilange. (46)

A LOUER
 Pour la Saint-Jean prochaine,
MAISON
 Située rue de la Comédie, n° 7.
 S'adresser à M. FAVARON.

A LOUER
 Pour la Saint-Jean prochaine,
DEUX CHAMBRES
 Situées rue Haute-Saint-Pierre,
 n° 5, à Saumur.
 S'adresser à l'Orphelinat Saint-
 Joseph, même rue, n° 3.

A VENDRE
BONNE DEVANTURE
 De magasin, avec les glaces
 S'adresser à M. DROUHAULT, place du
 Mouton, Saumur.

A VENDRE
 A Saumur,
COFFRE-FORT
 Système Haflner aîné.
 S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER DE SUITE
 Pour cause de santé
UN MAGASIN
 Situé au centre du commerce
 Bail et conditions avantageuses
 S'adresser au bureau du journal.

M. VERNERY

Opticien à Pontivy.
 J'ai l'honneur de vous informer de
 mon arrivée en cette ville, où je suis
 visible de 9 heures du matin à 4 heu-
 res du soir.
 Dans l'espoir de votre visite, agréez,
 M., mes salutations les plus respec-
 tueuses.
 VERNERY.

Prière de ne pas confondre l'opti-
 cien avec le marchand de lunettes
 ignorant complètement ce qu'il vend.
 Par une pratique de plus de 30
 années dans l'art de l'optique, je suis
 parvenu à soulager instantanément,
 à l'aide de verres spéciaux, toutes
 les faiblesses de la vue, ainsi qu'à en
 rectifier les défauts par les seuls
 verres brevetés à l'exposition de 1878.
 Je possède un grand choix de mon-
 tures, lunettes, pince-nez or, argent,
 écaille, acier, baromètres, thermo-
 mètres, jumelles, longues-vues, etc.
 On fait toutes les réparations d'op-
 tique demandées.
 Entrée libre.
HOTEL DE LONDRES, à SAUMUR,
 pour 15 jours seulement. (215)

A VENDRE
EXCELLENTE JUMENT BAIE
 Beaucoup de fond, onze ans, se monte
 et s'attelle. Prix 600 fr.
 S'adresser à M. DE LA MOTHAYE,
 château d'Isoré, par Avoine.

Externat de jeunes filles
DIRIGÉ PAR M^{me} ROBIN
 28, rue de la Tonnelle, Saumur.

Prend des fillettes à partir de 6 ans,
 pour les conduire au certificat d'é-
 tudes et au brevet. — Prix modérés.

ON DEMANDE une bonne domes-
 tique, bonnes références.
 S'adresser au bureau du journal.

La Maison MEXME FABRIS de-
 mande des ouvrières.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Journal d'Agriculture Progressive et
 Industrie Agricole,
 33^e ANNÉE
 Paraissant tous les samedis
AVEC DE NOMBREUSES FIGURES
 Franco à domicile, pour un an..... 6 fr.
 pour six mois.. 3 fr. 50
 pour trois mois. 2 fr. 50
 Étranger (Union postale) 8 fr.

Le Journal des Campagnes est le
 meilleur marché et le plus complet de
 toutes les publications spéciales. Cha-
 que numéro contient un article réla-
 tant les principaux faits de la semaine,
 de nombreux articles et notes agri-
 coles, horticoles et de jardinage, une
 jurisprudence rurale des recettes hy-
 giéniques et d'économie domestique,
 ainsi que le cours détaillé des prin-
 cipales denrées, une causerie scien-
 tifique.

Envoi gratuit de numéros spéci-
 mens, sur demande.
 Administration : 15, rue de Tourmon,
 à Paris.

LE JARDIN

Journal d'Horticulture générale
 PUBLIÉ PAR
 La Maison GODEFROY-LEBEUF, à Argen-
 teuil (Seine-et-Oise),
 Avec la collaboration de M. le mar-
 quis DE CHERVILLE, de M. Ch. DE
 FRANCOIS, président de la Société
 d'Horticulture du Nord; de MM.
 Ch. BALTET, BERGMAN, CHATENAY,
 CORREYON, etc., etc.
 Abonnements : 1 an, 12 fr.; 6 mois,
 7 francs.

Généraliste de la GOUTTE, du RHUMATISME
 de la GRAVELLE et de la SCIATIQUE par le
VIN DU FLOT
 (Env. f. br.) 30, r. Trévise, Paris, téléph^{me}
 2 fr. la bout. Env. f. 2 bout. c. mand. 3 fr.

ROYAL-KINA
 Guérit les Fièvres et l'Anémie
 216 boulevard de la Chapelle, Paris.

DENTS
Léon A. Fresco
 Chirurgien-Dentiste
 68, QUAI DE LIMOGES
 SAUMUR
 Extraction, Aurification—Prix modéré.

LE COLLÈGE DE SAUMUR
 PRÉPARE AUX
ÉCOLES D'ARTS ET MÉTIERS
 ET A L'EMPLOI
D'Élève Mécanicien des Equipages de la Flotte
 L'Atelier d'Ajustage du Collège de Saumur, ouvert le 1^{er} Mars
 1884 avec Cinq Étaux seulement, contient aujourd'hui Quarante-
 huit Étaux, Deux Moteurs, Cinq Tours, Deux Machines à Percer,
 Un Étau-Limeur, Une Machine à Raboter, Une Machine à Fraiser.

Couronnes Funéraires en tous Genres
SPÉCIALITÉ DE BIJOUTERIE POUR DEUIL
 ANCIENNE MAISON CUPIT
COCHET-CHAILLOUX
 Successeur
 20, rue du Portail-Louis, — SAUMUR
 Fleurs Artificielles et Plantes d'Appartement
 Statuettes, Christs, Bénitiers, Scapulaires, Imagerie,
 Chapelets, Croix et Médailles, Yeux en émail, Maroquinerie, etc.
ASSORTIMENT DE PERLES EN TOUS GENRES
 Articles spéciaux pour MM. les Ecclésiastiques.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 19 AVRIL.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
Clôture	Dernier		Clôture	Dernier		Clôture	Dernier		Clôture	Dernier	
préc.	cours.		préc.	cours.		préc.	cours.		préc.	cours.	
3 %	81 25	81 35	Est	795	790	Obligations.			Gaz parisien	520	520
3 % amortissable	84 45	84 60	Paris-Lyon-Méditerranée	1265	1267 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	625	635	Est	384	387 25
3 % (nouveau)	—	—	Midi	1156 25	1156 25	— 1865, 4 %	520 25	520 50	Midi	397	—
4 1/2 % (nouveau)	106 35	106 50	Nord	1517 50	1520	— 1869, 3 %	404	406	Nord	405	403
Obligations du Trésor	512	511 50	Orléans	1296	1295	— 1871, 4 %	394	399 50	Orléans	397 50	398
Banque de France	3410	3420	Ouest	877 50	885	— 1875, 4 %	511 25	515	Ouest	397	395
Société Générale	450	450	Compagnie parisienne du Gaz	1368 75	1276	— 1876, 4 %	516	514 50	Paris-Lyon-Méditerranée	395 50	393
Comptoir d'escompte	1025	1030	Canal de Suez	2120	2132 50	Bons de liquid. Ville de Paris	528	529	Paris-Bourbonnais	392	393 50
Crédit Lyonnais	557 50	560	C. gén. Transatlantique	522 50	520	Obligations communales 1879	475	475	Canal de Suez	589	587 1/2
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1350	1347 50	Russe 5 0/0 1870	96 75	96 50	Obligat. foncières 1879 3 %	488 50	488	Panama 6 0/0	341	340 85
Crédit mobilier	295	296 25				Obligat. foncières 1 83 3/4 %	382 50	382 50			
Canal Inter.-Panama	270	278 75									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT								LIGNE D'ORLÉANS							
SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS				SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ				SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.				ANGERS — SAUMUR — TOURS			
STATIONS	Expr.	Omn.	Mixte	STATIONS	Mixte	Omn.	STATIONS	Mixte	Omn.	STATIONS	Expr.	Omn.	Mixte		
Saumur(ori.)	2 03	6 53	8 31	Saumur(ori.)	4 16	8 34	Saumur(ori.)	7 57	11 34	Angers	2 19	6 30	8 45		
Saumur(état)	6 50	8 31	10 37	Saumur(état)	8 21	12 30	Vivv	8 10	12 09	La Ménitrie	3 52	7 10	9 10		
Nantillyhalte	7 03	8 37	10 44	Nantilly	8 37	12 46	Blou	8 19	12 18	Les Rosiers	7 19	9 18	12 17		
Varr.-Chacé	7 09	8 48	10 52	Montreuil(a)	9 19	13 28	Vernantes	8 32	12 31	St-Clément	7 26	9 24	12 24		
Brézé-Cyr	7 17	9 02	11 11	(dép.)	9 29	13 38	Noyant-Méon	8 59	12 59	St-Martin	7 33	9 31	12 34		
Montfaucon	7 31	9 19	11 25	le Vaudelnay	9 40	13 49	Chât.-d-Loir	10 07	14 06	Saumur(a)	3 22	7 46	9 34		
(dép.)	7 34	9 23	11 28	Baugé	9 50	13 59			(dép.)	3 27	7 52	9 37			
Thouars	7 53	9 41	11 47	Doué	9 57	14 06			Varenes	3 05	7 29	9 17			
Loudun	8 10	9 58	12 04						Port-Boulet	3 52	8 20	9 57			
Poitiers	8 27	10 15	12 21						Langeais	4 26	8 59	10 19			
									Tours	5 05	9 42	11 05			
SAUMUR — BOURGUEIL				SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON				SAUMUR — LA FLÈCHE							
STATIONS	Omn.	Mixte	STATIONS	Omn.	Mixte	STATIONS	Expr.	Omn.	STATIONS	Expr.	Omn.				
Saumur	7 46	12 48	Saumur	7 46	12 48	Saumur	7 05	1 18	Saumur	7 05	1 18				
Port-Boulet	8 58	3 10	Port-Boulet	8 40	13 20	Port-Boulet	8 58	3 10	La Flèche	7 15	10 20				
Bourgueil	9 07	3 23	Chinon	9 04	12 50	Chinon	9 04	12 50	Clefs	7 53	11 15				